



Genève, le 5 avril 2006

Le Conseil d'Etat

5294-2006

Ville de Genève Direction générale	
Reçu le: - 7 AVR. 2006	
Séance CA du: /	
Décision:	
A traiter par: SCH	
Copies: dossier	

Conseil administratif
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

Concerne : Passage sous-voies à Genève-Plage

Messieurs les Conseillers administratifs,

Notre Conseil a bien reçu votre courrier du 15 février 2006, qui a retenu notre meilleure attention.

En réponse à la question écrite QE-44 de Monsieur Roman Juon, Conseiller municipal, en date du 16 décembre 2000, nous vous informons que dans le courant du 2^{ème} semestre 2004, après les travaux du parking P+R et de l'esplanade Alinghi, une signalisation ad hoc (verticale et marquages au sol) a été mise en place, conformément à la loi sur la circulation routière.

Une piste cyclable à double sens et un chemin piétonnier ont ainsi été créés sous la route à Genève-Plage.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le chancelier :

Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le président :

Pierre-François Unger